



VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance **ORANGE pour un risque de pluie-inondation et orages le mardi 19 août 2025 jusqu'à 21h00.**

Qualification de l'événement :

Forte intensité électrique et risques de cumuls de pluie localement importants. Orages accompagnés de précipitations intenses nécessitant un suivi particulier.

Observations notables :

Des orages peu mobiles et fortement pluvieux sont actuellement observés dans le département des Côtes-d'Armor.

À 14h00, il a été relevé 35,8mm à Plouguenast depuis le début des précipitations.

Par ailleurs, les observations radar permettent d'estimer des cumuls de précipitations entre 20mm et 40mm, voire localement jusqu'à 70mm et 80mm sous ces orages stationnaires.

Evolution prévue :

L'activité orageuse continue jusqu'en fin de journée voire en soirée. Le caractère peu mobile des orages peut conduire à des cumuls de pluie conséquents s'approchant voire dépassant les 100mm localement.

Conseils à votre attention :

- Informer les populations concernées ;
- Protéger les biens avec le concours des services techniques en relevant le mobilier et l'électroménager exposés et réaliser des batardeaux avec des sacs de sable en protection des habitations ;
- Fermer les routes inondées et préparer la fermeture des routes susceptibles de l'être ;
- S'assurer du bon entretien des caniveaux pour permettre l'évacuation des eaux pluviales ;
- Demander aux gérants des campings situés en zone inondable de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants ;

- Informer de l'alerte météo, les organisateurs des rassemblements prévus sur votre commune. Le cas échéant, les limiter ou les interdire (ex : rassemblements organisés à proximité d'un cours d'eau sujet aux débordements).

Conseils à relayer à vos administrés / conseils de comportement pour tous :

- Se tenir informé et éviter de se déplacer ;
- Éviter de pratiquer des activités nautiques ;
- Ne pas s'engager sur une route immergée, même partiellement ;
- S'éloigner des arbres et des cours d'eau ;
- Protéger les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés ;
- Éviter d'utiliser son téléphone et les appareils électriques ;
- S'abriter dans un bâtiment en dur.